

La Ville favorise le dépistage du Covid-19



Depuis mercredi 5 janvier 2022, la Ville de Chanteloup-les-Vignes met à votre disposition, en partenariat avec les pharmacies de la commune, une officine hors-les-murs dédiée au dépistage de la Covid-19.

Localisée à la Salle des Fêtes de l'Espace culturel Paul Gauguin (rue Paul Gauguin), celle-ci vous accueille du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Jours de fermeture durant le mois de janvier

L'espace de dépistage sera fermé :

- du **vendredi 21 janvier** dès 12h jusqu'au **lundi 24 janvier** à 14h.
- le **samedi 29 janvier** toute la journée

Modalités d'accès

Les conditions d'accès sont simples :

- Pas de rendez-vous.
- Port du masque obligatoire.
- Sourire et bonne humeur de mise (des temps d'attente sont à prévoir).

Les tests seront gratuits pour les personnes possédant :

- Un certificat complet de vaccination
- ou un justificatif attestant de l'âge 18 ans
- ou une prescription médicale
- ou un sms/mail cas contact
- ou un certificat de rétablissement 6 mois
- ou un certificat de contre-indication à la vaccination.

Les tests seront payants pour tous les autres cas de figure.

Pour les tests payants, le règlement devra être effectué préalablement dans l'une ou l'autre des pharmacies de la ville. Un justificatif de paiement vous sera alors communiqué afin que vous puissiez le présenter à l'officine de la salle des fêtes (le test étant effectué dans le box de la pharmacie ayant délivré le justificatif de paiement).

